



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2008
Français
Original : anglais

Commission du désarmement

Documentation dont la Commission est saisie

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 62/54 du 5 décembre 2007, l'Assemblée générale a pris note du rapport annuel de la Commission du désarmement¹ et a prié le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement², ainsi que tous les documents officiels de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement.

2. Suite à cette demande, les documents pertinents sont énumérés ci-après :

a) Rapport de la Conférence du désarmement sur les travaux de sa session de 2007;

b) Procès-verbaux des séances plénières que l'Assemblée générale a consacrés, à sa cinquante-septième session, au débat général relatif aux questions de désarmement et à l'examen de ces questions (A/62/PV.61);

c) Procès-verbaux des séances de la Première Commission consacrées aux questions de désarmement lors de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (A/C.1/62/PV.2 à 25);

d) Rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session, relatifs à l'examen des questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour (A/62/381 à A/62/398); ces rapports contiennent également une liste des documents présentés au titre de ces questions.

Tous les documents susmentionnés ont déjà été distribués.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 42 (A/62/42).

² Ibid., Supplément n° 27 (A/62/27).

